

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Troisième session
29 novembre-1^{er} décembre 2006
Bangkok

**PROBLÈMES STATISTIQUES POSÉS PAR L'ÉVALUATION DES PROGRÈS
DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE
DÉVELOPPEMENT ET DES AUTRES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT
CONVENUS SUR LE PLAN INTERNATIONAL**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

On trouvera dans le présent document un résumé des principales lacunes en matière de données relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier sur le plan de la disponibilité et de la cohérence de ces données, ainsi que des incidences sur les évaluations faites aux niveaux national et régional des progrès accomplis. On y trouve également une description des solutions en train de se dessiner face à ces problèmes de statistique.

Il est ensuite proposé que les programmes de la CESAP soient mis à profit pour explorer, par le biais de projets de coopération technique et dans le cadre de l'assistance technique, les possibilités que la série de recensements de la population et des logements de 2010 et les fichiers administratifs et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil offrent pour collecter davantage de données. Ce document préconise de renforcer la capacité analytique des systèmes statistiques nationaux en vue du suivi des OMD. De plus, il appuie les recommandations issues de l'atelier sur les statistiques nécessaires au suivi de la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique, tenu du 31 juillet au 2 août 2006 à l'initiative de la CESAP, de l'ISAP, du PNUD et de la BAsD. Il ressort de ces recommandations qu'il convient de renforcer sans attendre la coordination entre les systèmes statistiques nationaux et internationaux, ainsi qu'entre les producteurs de données au niveau des pays/régions, de manière à rendre plus cohérent le contenu des bases de données utilisées pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

Enfin, le document propose des mesures et des stratégies visant à renforcer les capacités statistiques et à promouvoir la coordination entre les organismes statistiques en vue de renforcer la disponibilité et la cohérence des données. Les points dont le Comité est appelé à débattre figurent au paragraphe 43.

* Le rectificatif publié dans d'autres langues sous la cote E/ESCAP/CPR(3)/3/Corr.1 est sans objet en français.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. IMPORTANCE DES ÉVALUATIONS RÉGIONALES	1
II. PROBLÈMES POSÉS PAR LES DONNÉES.....	2
A. Problèmes rencontrés au niveau des pays	4
B. Problèmes posés par les rapports régionaux.....	6
C. Manque de cohérence dans les données: extrapoler les données manquantes?.....	7
III. RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS AUX DONNÉES: LE RÔLE DE LA CESAP	9
A. Renforcement des capacités statistiques nationales.....	11
B. Promotion de la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux et entre ces systèmes et les organismes responsables.....	13
IV. POINTS À DÉBATTRE	14

Annexes

I. Objectifs et indicateurs du Millénaire pour le développement	15
II. Données disponibles concernant les indicateurs afférents aux objectifs du Millénaire pour le développement	18
A. Disponibilité d'indicateurs relatifs aux OMD par pays/région: juillet 2006 (en pourcentage).....	18
B. Évolution des données relatives aux indicateurs OMD disponibilité par pays/région: 2003-2006 (en pourcentage)	19
C. Pays pour lesquels on dispose en 2006 de données relatives aux indicateurs OMD (en pourcentage)	20
D. Évolution du nombre de pays (en pourcentage) pour lesquels on dispose de données relatives aux indicateurs OMD: 2003-2006.....	21

I. IMPORTANCE DES ÉVALUATIONS RÉGIONALES

1. Un ensemble de 18 cibles quantifiées au niveau mondial et assorties d'échéance et 48 indicateurs correspondants ont été retenus pour mesurer de façon systématique et harmonisée les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux niveaux mondial, régional et national. Depuis 2001, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies rend compte chaque année des progrès accomplis au niveau mondial. À la date de septembre 2006, 146 pays – dont 35 pays/régions de l'Asie et du Pacifique – avaient de plus établi 171 rapports nationaux. Enfin, la CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BAsD) ont entrepris conjointement de suivre et d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation des OMD dans la région et ont publié deux rapports (*Promoting the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Meeting the Challenges of Poverty Reduction*¹ et *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific*²), complétés par un rapport sur les informations les plus récentes (*The Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2006*³).

2. Les rapports établis concernant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD sont devenus un instrument très utile de plaidoyer et d'alliance entre les partenaires de développement. Pour un nombre croissant de pays, le rapport national offre une base objective permettant de déterminer les priorités nationales et de mettre en corrélation objectifs nationaux d'une part, et objectifs régionaux et mondiaux d'autre part. Il ressort des analyses faites que les principales caractéristiques d'une bonne stratégie de réduction de la pauvreté sont les suivantes: des fondements analytiques et stratégiques solides, une priorité accordée aux résultats, une perspective à moyen ou à long terme fondée sur un calcul des coûts et un budget rationnels et une capacité institutionnelle d'appliquer la stratégie. Par fondements analytiques, il faut d'abord comprendre l'existence de données à jour, fiables et pertinentes que les gouvernements puissent exploiter pour prendre des décisions de principe, suivre les progrès réalisés et apprécier les résultats des efforts menés pour combattre la pauvreté.

3. La CESAP joue un rôle unique de forum intergouvernemental panrégional pour la promotion du développement en Asie et dans le Pacifique par la voie de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale, ce qui la rend bien placée pour étudier les enseignements à tirer des progrès ou de l'absence de progrès dans la réalisation des OMD aux niveaux tant national que régional. Avec les rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD au niveau régional, la CESAP dégage et encourage des possibilités de partenariat aux niveaux régional et mondial qui aident les membres et

¹ CESAP et Programme des Nations Unies pour le développement, *Promoting the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Meeting the Challenges of Poverty Reduction* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.F.29).

² CESAP, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.II.F.27).

³ CESAP, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *The Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2006*, 2006.

membres associés à en tirer un profit optimal. Grâce à ces rapports, il est possible de parler d'une seule voix et de mener un débat public sur les principes à poursuivre en priorité pour réaliser les OMD dans la région.

4. À plusieurs égards, malgré l'importance des données statistiques, indéniable de manière générale et plus encore dans le contexte des OMD et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international, le besoin de données exploitables par les systèmes statistiques officiels de la région n'a pas reçu de suite adéquate, et ce pour nombre de raisons. Le présent document traite des principales lacunes constatées concernant les données, en particulier sur le plan de leur disponibilité et de leur cohérence, et des retombées sur l'évaluation des progrès aux niveaux national et régional. Il met aussi en lumière des solutions qui commencent à se dessiner face à ces problèmes statistiques.

II. PROBLÈMES POSÉS PAR LES DONNÉES

5. Les outils quantitatifs de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles convenus requièrent des séries chronologiques annuelles. Il faut à tout le moins que les valeurs obtenues pour un indicateur comprennent des estimations fiables concernant un minimum de deux périodes, qui sont, pour bien faire, l'année de référence et l'année en cours. On ne peut évaluer les progrès accomplis sans disposer d'au moins deux mesures. Étant donné que les indicateurs relatifs aux OMD mesurent des phénomènes qui évoluent lentement, une évaluation exacte des progrès accomplis suppose que ces deux mesures soient séparées de trois à cinq ans. De plus, les valeurs disponibles doivent être comparables dans le temps sur le plan des concepts utilisés, des populations de référence et des méthodes de collecte des données.

6. Les valeurs d'indicateur basées sur une moyenne nationale peuvent masquer des disparités au sein des pays/régions; des analyses comportant une comparaison entre sous-groupes révèlent ces disparités et rendent les évaluations plus utiles pour concevoir des interventions pertinentes et ciblées. Ainsi, les données doivent être disponibles au niveau national, mais aussi être désagrégées selon divers facteurs pertinents: par exemple par zone géographique infranationale, par sexe ou par groupe ethnique.

7. Manifestement, beaucoup de systèmes statistiques nationaux continuent d'éprouver des difficultés à satisfaire à ces exigences et des problèmes de collecte et d'analyse des données subsistent dans la constitution et l'exploitation des bases de données nécessaires au suivi des progrès aux niveaux national, régional et mondial. Voici quelques-uns des principaux problèmes rencontrés:

a) Un indicateur n'est parfois pas disponible pour la période considérée parce que le système ne produit pas les données requises, par exemple concernant l'incidence de la pauvreté ou la mortalité liée à la maternité. Faut-il y substituer une estimation et quand? Comment le faire quand aucune donnée n'est disponible? Comment le faire lorsqu'on dispose de séries chronologiques partielles?

b) Les sources des données relatives à un indicateur diffèrent parfois selon la période considérée. Il se peut par exemple que le taux d'utilisation de la contraception soit calculé sur la base d'une enquête démographique et sanitaire une année et d'une enquête ponctuelle sur la maternité sans danger une autre année; il se peut aussi que la source soit la même enquête démographique et sanitaire répétée année après année, mais que la conception de l'enquête ait changé. Convient-il alors de procéder à une analyse de tendances, d'évaluer les progrès accomplis et de coucher dans un rapport les résultats de l'analyse?

c) On peut trouver deux, voire plusieurs chiffres venant de sources différentes, par exemple dans le cas des taux de scolarisation, selon qu'on se fonde sur les fichiers administratifs du Ministère de l'éducation, sur une enquête auprès des ménages ou sur un recensement récent. Comment décider de la «meilleure» source?

d) Le changement mesuré peut ne pas être un vrai changement et s'expliquer par exemple par des fluctuations dans la population concernée. Ainsi, une diminution de la proportion de filles dans l'enseignement primaire peut refléter une évolution du rapport de masculinité plutôt qu'un recul effectif du nombre relatif de filles scolarisées. Comment doit-on dès lors présenter et interpréter les mesures indiquant un changement?

8. Les valeurs d'indicateur utilisées pour établir les rapports relatifs aux progrès accomplis dans la réalisation des OMD à quelque niveau que ce soit devraient, pour bien faire, être fondées sur des données et des chiffres fournis par les systèmes statistiques nationaux. Ainsi, la base de données des indicateurs de suivi existant dans un pays/région devrait être la source des données reprises dans les rapports établis aux niveaux régional et mondial. Pour que les agrégats fondés sur les données par pays/région et utilisés dans les évaluations régionales et mondiale des progrès accomplis soient valables, il importe toutefois que les définitions, normes et classifications statistiques, ainsi que les pratiques présidant à la collecte, au traitement et au calcul des données relatives aux indicateurs au niveau national, soient uniformes dans l'ensemble des pays/régions. En outre, les périodes pour lesquelles on dispose de données ne devraient pas varier. Ces conditions ne sont pas nécessairement remplies, ce qui pose un problème pour les évaluations au niveau régional.

9. Les rapports sur les OMD publiés conjointement par la CESAP, le PNUD et la BASD et les bilans mondiaux annuels sont fondés sur des données extraites de la base de données mondiale des indicateurs relatifs aux OMD (ci-après la « base de données OMD mondiale »), administrée par la Division de statistique de l'ONU (voir le site officiel de l'ONU pour les indicateurs relatifs aux OMD: <http://mdgs.un.org>). Pour chaque indicateur, l'organisation internationale la plus compétente est chargée de compiler des données officielles comparables au niveau international en vue de leur inclusion dans la base de données mondiale. Dans beaucoup de cas, l'organisme désigné s'occupe aussi de collecter périodiquement les données auprès des systèmes statistiques nationaux (c'est vrai pour l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)). Dans d'autres cas, il collecte les données à compiler en parrainant ou en organisant lui-même des enquêtes (c'est le cas du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'OMS)).

10. Les données utilisées pour les évaluations mondiales et régionales ne correspondent pas toujours à celles que les gouvernements utilisent pour leur propre suivi des progrès accomplis, celles-ci n'étant parfois pas communiquées par les membres et membres associés aux organismes responsables. Par ailleurs, les organismes responsables peuvent avoir modifié les données de pays/région ou s'être basés sur des estimations quand ces données manquaient. Les évaluations mondiales et régionales sont ainsi fondées sur des données qui peuvent différer de celles utilisées par les membres et membres associés.

11. La Division de statistique de la CESAP a récemment examiné la capacité des membres et membres associés à collecter des données pour produire des chiffres utiles aux indicateurs relatifs aux OMD à travers trois prismes :

a) Une auto-évaluation par les membres et membres associés des lacunes concernant les données et des limites rencontrées dans les cours de formation organisés entre avril 2005 et février 2006 par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) concernant les indicateurs relatifs aux OMD;

b) Une analyse des données fournies par les pays/régions en réponse à l'initiative de la CESAP lancée en juillet 2006;

c) Une évaluation des données disponibles dans la base de données OMD mondiale.

Les conclusions de cet examen sont résumées ci-après. Suit aussi une réflexion sur la manière dont les lacunes en matière de données et les différences entre bases de données aux niveaux national et mondial influent sur l'évaluation des progrès accomplis au niveau régional.

A. Problèmes rencontrés au niveau des pays

12. Lors d'une série de cinq cours de formation ISAP/PNUD sous-régionaux concernant l'application de la statistique aux indicateurs relatifs aux OMD, les participants (venus de 33 pays de la région) ont mentionné les difficultés suivantes comme étant les plus fréquemment rencontrées:

a) Il n'existe pas nécessairement de données permettant d'inférer les indicateurs relatifs à la pauvreté et à la faim, au taux d'alphabétisation, à la mortalité liée à la maternité et à la prévalence des grandes maladies et à la mortalité qui y est liée, ainsi que les indicateurs concernant l'environnement;

b) Même quand des données sont collectées, les chiffres obtenus en vue des indicateurs ne sont ni fiables ni, dans le cas de sources multiples, cohérents;

c) Pour beaucoup d'indicateurs, on ne dispose pas de données désagrégées par zone infranationale, par sexe ou par autre groupe de population;

d) Les valeurs obtenues sont dépassées, en particulier pour les objectifs 4 à 6, car la collecte des données et la production des indicateurs ne correspondent pas au cycle d'établissement des rapports relatifs aux OMD.

Le problème varie en amplitude selon les pays, en fonction du degré de développement et de centralisation – ou décentralisation – du système statistique national.

13. Dans le cadre d'un questionnaire envoyé en juillet 2006, la CESAP a demandé aux membres et membres associés de fournir des valeurs d'indicateur OMD qui serviraient à analyser la problématique des données sur le plan des lacunes, de la qualité et de la cohérence. Elle a ensuite constitué une base de données et analysé 19 réponses relatives à 33 indicateurs. Dans cette étude, on considère que les données relatives à un indicateur sont « disponibles » s'il existe au moins deux valeurs mesurées pour la période allant de 1990 à 2006. Les principales conclusions sont résumées ci-après:

a) Pour la moitié des pays/régions, on ne disposait pas de données pour 22 indicateurs. Les données nécessaires aux indicateurs relatifs à l'objectif 6 étaient les plus lacunaires tandis que celles nécessaires aux indicateurs relatifs à l'éducation étaient les plus abondantes;

b) Si on examine le rapport entre le nombre de mesures dans la base de données de la CESAP et le nombre de mesures dans la base de données mondiale, il apparaît que les données relatives aux taux de prévalence et de mortalité concernant le paludisme et aux indicateurs liées à l'objectif 5 sont relativement plus disponibles du côté des membres et membres associés;

c) Les différences moyennes pour l'année la plus récente disponible dans les deux bases de données montrent que les indicateurs relatifs à la pauvreté et au paludisme sont plus à jour dans les systèmes statistiques nationaux que dans la base de données mondiale;

d) Les différences entre les valeurs contenues dans les deux bases de données donnent une indication de la qualité des données. L'erreur moyenne absolue de pourcentage que l'on obtient montre que, pour les valeurs se rapportant à une même année, au moins 70 % des valeurs diffèrent de façon significative, les écarts les plus grands étant constatés pour les indicateurs relatifs aux objectifs 1, 6 et 7;

e) Pour l'analyse des disparités, les zones géographiques infranationales (par exemple la région, la province, l'État ou la zone) constituent un sous-groupe important. Parmi les 13 membres et membres associés qui ont fourni des valeurs infranationales en réponse au questionnaire de la CESAP, ceux qui avaient un système statistique décentralisé étaient aussi ceux qui avaient le moins de statistiques désagrégées. Cela s'explique peut-être par le fait que seuls les bureaux statistiques nationaux ont reçu le questionnaire, mais ce peut aussi être le signe d'un problème de coordination entre les différents producteurs de données au sein du système. Les données relatives aux indicateurs des objectifs 4, 5 et, dans une moindre mesure, de l'objectif 6 présentaient un niveau de désagrégation relativement plus élevé.

14. Les participants aux cours de formation et à l'atelier régional ont observé que, pour certains indicateurs, les données ne sont pas produites parce que non pertinentes dans le contexte propre au pays/région; c'est vrai du paludisme dans les pays/régions secs et froids, de l'insuffisance pondérale chez l'enfant pour les pays/régions riches ou des populations vivant sous la ligne de pauvreté de un dollar par jour dans les pays/régions insulaires en développement du Pacifique. Certains indicateurs, telle l'utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, sont difficiles à mesurer étant donné le caractère culturellement délicat de la question.

15. Il est par ailleurs reconnu que les lacunes en matière de données s'expliquent par le manque de capacités statistiques des membres et membres associés, qui sont impuissants à produire la panoplie de statistiques requises. Une analyse de la base de données OMD mondiale fait apparaître que la taille et le niveau de développement des pays/régions sont deux facteurs essentiels à l'origine de cette défaillance de certains pays. Ainsi, les petits États insulaires en développement du Pacifique et les pays les moins avancés ont pu, en moyenne, fournir des données pour 17 et 22 indicateurs respectivement, tandis que tous les autres pays/régions ont pu le faire pour 30 indicateurs. Les pays en transition font mieux que les pays moins avancés, avec une moyenne de 27 indicateurs couverts; pour ces pays/régions, les systèmes administratifs d'établissement de rapports hérités de l'époque soviétique sont les principales sources de données.

B. Problèmes posés par les rapports régionaux

16. Une évaluation faite en juillet 2006 de la base de données OMD mondiale a mis en lumière les lacunes suivantes en matière de données (voir l'annexe II pour plus de détails):

a) Seulement sept des 55 pays/régions d'Asie et du Pacifique (13 %) disposent de données pour au moins deux tiers des indicateurs;

b) La moitié des pays/régions disposent de données pour moins de 50 % des indicateurs;

c) Pour 13 indicateurs, aucun pays ou région ne peut fournir deux mesures;

d) Beaucoup de valeurs sont le résultat d'extrapolations dues aux organismes internationaux ou des données modifiées par eux. Pour 50 % des indicateurs, cela est vrai de toutes les valeurs disponibles ou presque.

17. Cela étant, les données disponibles dans la base de données mondiale se sont nettement améliorées entre 2003 et 2006. Pour 20 membres et membres associés (36 %), l'augmentation est d'au moins 25 points de pourcentage et pour 34 membres et membres associés (62 %) d'au moins 20 points de pourcentage. Mais si les données relatives à certains indicateurs sont devenues beaucoup plus abondantes (par exemple, 100 % pour le taux de prévalence et de mortalité concernant la tuberculose, contre 0 % auparavant), il n'en va pas de même pour d'autres indicateurs, tels la mortalité infantile et

juvénile ou le taux d'inscription dans l'enseignement primaire. Les données disponibles se sont même fortement réduites pour le taux d'alphabétisation et la parité dans ce domaine, les estimations préalablement présentées ayant été retirées.

18. En résumé, il est possible de classer les objectifs selon la disponibilité moyenne de données les concernant pour chaque membre ou membre associé. Ainsi, la disponibilité de données est élevée pour les objectifs 3, 4 et 7, moyenne pour les objectifs 1, 2 et 5 et faible pour l'objectif 6 (pour lequel la situation est très différente selon l'indicateur concerné).

19. Les limites posées au suivi des progrès accomplis au niveau régional du fait des lacunes dans les séries chronologiques sont les suivantes:

a) *Suivi des progrès*: en 2005, la CESAP a tenté de classer les 55 pays/régions en développement de l'Asie et du Pacifique selon les progrès accomplis dans la réalisation de 23 indicateurs. Toutefois, dans 35 % des 1 265 cas où une décision de classement était requise, l'absence de données a rendu l'évaluation impossible;

b) *Interprétation de la mesure du changement*: les révisions apportées aux données historiques sous la forme de remplacements ou de suppressions de valeurs affectent la mesure du changement, qui peut n'être qu'apparent;

c) *Agrégation*: les évaluations régionales nécessitent l'agrégation de valeurs nationales et donc, éventuellement, une pondération. Lorsque des agrégats pondérés sont plus appropriés, comme pour les analyses qui portent sur la situation générale de la population dans la région indépendamment de l'endroit où elle vit, on s'est fondé en 2005 – pour l'étude évoquée plus haut – sur des chiffres de population tirés de *World Population Prospects: The 2004 Revision*⁴ pour la plupart des indicateurs. Toutefois, les populations de référence ne sont pas disponibles pour tous les pays/régions et toutes les années. C'est ainsi que les chiffres de population urbaine et rurale ne sont disponibles qu'à des intervalles de cinq ans.

C. Manque de cohérence dans les données: extrapoler les données manquantes?

20. Par incohérence, il faut entendre les différences entre les indicateurs contenus dans la base de données OMD mondiale et ceux produits par les pays/régions, sur le plan soit de leur valeur soit de l'année pour lesquelles des données existent. Pour les 19 membres et membres associés repris dans l'étude de la CESAP, les valeurs fournies et celles contenues dans la base de données mondiale faisaient généralement référence à la même année, mais étaient différentes. Pour certains indicateurs, les bases de données nationales contiennent beaucoup plus de mesures et des valeurs plus à jour que la base de données mondiale.

⁴ Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects: The 2004 Revision*, Vol. I: Comprehensive Tables (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.5).

21. Ces différences s'expliquent principalement par les facteurs suivants:

a) Pas de données communiquées:

i) Les données produites au niveau des pays/régions ne sont pas communiquées à l'organisme international responsable, et ce pour plusieurs raisons, dont le fait que le questionnaire est envoyé au « mauvais » département, par manque peut-être de coordination entre le bureau statistique national et les services statistiques des différents ministères (notamment le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation) ou le fait que le questionnaire est trop long à remplir, que les délais ne sont pas respectés ou que l'organisme a omis de demander au pays/région concerné de communiquer des données;

ii) Il y a un retard entre le moment où les données sont communiquées par le pays/région aux organismes responsables et le moment où elles se retrouvent dans la base de données OMD mondiale, du fait peut-être du temps mis par les organismes internationaux concernés pour traiter les données;

b) Modifications:

i) Les organismes internationaux modifient les données de pays/région quand elles ne se prêtent pas à une comparaison internationale à cause de différences dans les concepts, les définitions, les normes et les classifications appliquées pour le traitement des données;

ii) Les données sont aussi modifiées lorsqu'elles sont réputées non fiables d'un point de vue statistique parce qu'elles sont entachées d'erreurs intervenues aux diverses phases du processus de production statistique;

c) Extrapolations:

i) En l'absence de données, les organismes responsables procèdent à des extrapolations pour produire les indicateurs nécessaires aux agrégations utilisées afin de mesurer les progrès accomplis aux niveaux sous-régional, régional et mondial.

22. L'extrapolation des valeurs manquantes ne va pas sans préoccuper les gouvernements, car les différences entre les valeurs fournies par eux et les valeurs estimées au niveau international entraînent des divergences entre les évaluations des progrès accomplis contenues dans les rapports régionaux et dans les rapports nationaux. De plus, la qualité des données produites par les pays/régions semble du coup contestée alors que, souvent, les gouvernements sont laissés dans l'ignorance des procédures d'estimation appliquées par les organismes responsables.

23. Il ressort du rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux OMD, présenté à la Commission de statistique à sa trente-septième session, que, pour que l'analyse d'un indicateur au niveau mondial ait un sens, deux tiers au moins des pays où l'indicateur est pertinent doivent en

transmettre deux mesures au moins sur la période considérée⁵. Dans la région Asie-Pacifique, on ne peut dégager de tendance que pour 21 indicateurs si l'on suit les recommandations contenues dans le rapport. Étant donné la faible disponibilité générale de données (17 % en moyenne pour tous les indicateurs), il semblerait que, faute d'estimer les données « manquantes », il serait impossible de mesurer les progrès au niveau régional.

24. Il est aussi dit dans ce rapport que, pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD aux niveaux mondial et régional, il est plus important d'avoir suffisamment de pays représentatifs que des données pour chaque pays. Des données nationales plus fiables pour moins de pays permettraient une analyse plus pertinente que des estimations effectuées suivant des méthodes douteuses. Il est aussi recommandé de ne procéder à l'estimation des données nationales que si un groupe d'experts international examine et approuve la méthodologie appliquée⁶.

III. RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS AUX DONNÉES: LE RÔLE DE LA CESAP

25. À la suite des recommandations faites par la Commission de statistique à sa trente-septième session⁷, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2006/6 du 24 juillet 2006 sur le renforcement des capacités statistiques, dans laquelle il a notamment demandé aux commissions régionales d'aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales.

26. De concert avec les organismes internationaux, les commissions régionales pourraient souhaiter envisager des activités de renforcement des capacités statistiques de manière à remédier aux lacunes en matière de données, améliorer la qualité et la comparabilité au niveau international des données existantes et renforcer la capacité des membres et membres associés d'établir des rapports concernant tous les OMD.

27. À sa soixante-deuxième session, la Commission a adopté la résolution 62/10, du 12 avril 2006, sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. Par cette résolution, la Commission a invité les membres et, selon qu'il convenait, les membres associés à donner la priorité au renforcement de leurs systèmes statistiques officiels et a encouragé les membres et, selon qu'il convenait, les membres associés et les organisations et institutions internationales compétentes qui disposent de systèmes statistiques avancés à partager le savoir-faire.

28. Donnant immédiatement suite à la résolution 62/10, la Division de statistique de la CESAP a organisé, en partenariat avec l'ISAP, le PNUD et la BASD, un atelier sur les statistiques nécessaires au suivi de la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu du 31 juillet au 2 août 2006 et

⁵ Voir E/CN.3/2006/15.

⁶ Voir *ibid.*, par. 27.

⁷ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 4* (E/2006/24-E/CN.3/2006/32), chap. I, sect. A.

a réuni des représentants de 33 pays de la région et de 11 organisations régionales et internationales. Les objectifs de l'atelier étaient de mettre en commun l'expérience des pays pour ce qui était d'intégrer les OMD à la planification du développement au niveau national et de se pencher sur les besoins en matière de données et les problèmes posés par leur mesure afin de pouvoir vraiment suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, tant aux niveaux national et infranational que dans le cadre des bilans régionaux et mondiaux.

29. Collectivement, le Conseil économique et social, la Commission de statistique et les commissions régionales, de même que l'atelier évoqué plus haut, appuient les mesures suivantes:

a) Mettre à profit les recensements de la population et des logements de 2010 pour collecter les données nécessaires;

b) Lancer des campagnes spéciales de collecte de données concernant les indicateurs pour lesquels la plupart des pays ne sont pas à même de fournir des données ou revoir la liste des indicateurs pour retirer ou modifier certains indicateurs;

c) Pour les petits pays/régions, sélectionner un jeu d'indicateurs correspondant mieux à leur situation propre;

d) Éviter de procéder à une estimation des données nationales à moins que des données spécifiques à un pays/région ne soient disponibles et permettent une estimation fiable;

e) Améliorer les modalités appliquées par les organismes responsables pour consulter les membres et membres associés en cas de modification des données et faire en sorte que les organismes responsables fournissent de meilleures métadonnées éclairant leurs procédures de modification ou d'estimation des données de pays/région;

f) Donner aux bureaux statistiques nationaux de plus grandes responsabilités en matière de coordination, au niveau national, des demandes de données relatives aux OMD.

30. Beaucoup de problèmes statistiques examinés dans le présent document ont des solutions qui n'attendent qu'à être appliquées et le renforcement tous azimuts des capacités statistiques accélèrera cette application. D'autres requièrent des approches et des méthodes innovantes, pour lesquelles les connaissances nécessaires sont le fruit d'études techniques reposant sur une expérimentation nationale et la collaboration d'experts. Il est proposé ici que dans ses programmes, la CESAP:

a) Entreprenne des projets de coopération technique de façon à explorer les moyens d'enrichissement des données offerts par les recensements de la population et des logements de 2010, les fichiers administratifs et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil;

b) Apporte une assistance et une formation techniques de façon à accroître la capacité analytique des systèmes statistiques nationaux en vue du suivi des OMD;

c) Œuvre à une meilleure coordination entre les systèmes statistiques nationaux et internationaux et entre les producteurs de données dans les pays/régions de façon à renforcer la cohérence des données contenues dans les bases de données et utilisées pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis.

A. Renforcement des capacités statistiques nationales

31. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD a révélé, comme jamais auparavant, à la fois l'importance et les limites des données et des systèmes statistiques actuels. Les initiatives de renforcement des capacités et autres initiatives entreprises aux niveaux national et international sont encourageantes. Celles prises par la CESAP en vue de pouvoir mieux apprécier l'état d'avancement des OMD sont la manifestation du mandat plus large qu'elle a de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux, ce qu'elle fait en renforçant les infrastructures statistiques nationales et en oeuvrant à l'amélioration de la qualité et de la comparabilité internationale des données, ainsi qu'à l'utilisation appropriée des nouvelles techniques.

32. Le programme de renforcement des capacités statistiques de la CESAP, qui a pour pierre angulaire l'amélioration des données relatives aux OMD, vise à une plus grande exploitation des fichiers administratifs et des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil aux fins des statistiques officielles. Cela permettrait de faire en sorte que le questionnaire établi pour les recensements de la population et des logements de 2010 produise les données fondamentales nécessaires au suivi des progrès dans le cadre d'un programme régional de recensements et que les capacités analytiques soient renforcées des études méthodologiques, l'élaboration de lignes directrices et des activités de formation.

1. Amélioration des fichiers administratifs et des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil

33. Les fichiers administratifs peuvent devenir une source régulière de données pour nombre d'indicateurs OMD, mais leur exploitation a été très limitée dans les pays/régions en développement de l'Asie et du Pacifique à cause de leur insuffisance qualitative et de leur faible couverture. Ainsi, il ressort de calculs faits par l'UNICEF que 63 % des enfants d'Asie du Sud et 19 % des enfants d'Asie de l'Est et du Pacifique ne sont pas enregistrés. Les estimations fondées sur les sources administratives sont donc souvent faussées et les agrégats auxquels elles donnent lieu contredisent les estimations produites au niveau national grâce aux enquêtes sur les ménages ou aux recensements.

34. Pour améliorer la qualité et, par suite, l'exploitation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à des fins statistiques, il convient de se pencher sur les problèmes suivants:

a) Les formulaires d'enregistrement sont parfois mal conçus et les définitions ou classifications utilisées non conformes aux recommandations internationales;

b) La coordination entre les diverses institutions responsables de l'enregistrement fait défaut;

c) L'enregistrement des décès de personnes adultes et de la cause exacte du décès pose des problèmes;

d) Les compétences et les équipements techniques font défaut.

On entrevoit toutefois des solutions. Au cours des 10 dernières années, les techniques innovantes de collecte de données se sont multipliées, avec notamment les systèmes d'enregistrement par échantillon et les techniques d'autopsie verbale. Plus récemment, l'UNICEF, la BASD et Plan International ont essayé d'améliorer l'enregistrement des naissances et Health Metrics Network d'améliorer les systèmes d'information sanitaire.

35. Le secrétariat se propose d'aider les systèmes statistiques nationaux à exploiter davantage les sources administratives et les systèmes d'enregistrement pour produire des données relatives aux OMD et d'autres statistiques en améliorant la qualité des principaux fichiers administratifs et des statistiques de l'état civil. Pour ce faire, il compte élaborer des recommandations et lignes directrices, organiser des activités de formation sur la collecte, le traitement et l'analyse des registres de naissance et de décès et des données migratoires et fournir une aide technique aux gouvernements désireux d'adapter les recommandations à leur propre situation.

2. Programme régional de recensements

36. Outre leurs fonctions traditionnelles, le secrétariat voit dans les recensements de la population et des logements de 2010 une occasion à ne pas rater d'améliorer les capacités statistiques nationales en renforçant les infrastructures statistiques de base, en comblant les lacunes en matière de données et en améliorant la qualité des données relatives aux OMD, ainsi qu'en encourageant à tirer parti des recensements pour mesurer des questions prioritaires nouvelles et émergentes. Le secrétariat a élaboré une proposition en vue d'un programme statistique régional pluriannuel conçu pour promouvoir le cycle de recensement de 2010 dans la région de l'Asie et du Pacifique (voir le document E/ESCAP/CPR(3)/4).

3. Renforcement des capacités analytiques et promotion d'approches innovantes

37. Le renforcement des capacités analytiques apparaît comme concomitant de l'amélioration qualitative des données grâce à une meilleure compréhension des limites et des utilisations potentielles des données. Dans le même temps, l'implication accrue des bureaux statistiques nationaux dans le suivi des OMD pourrait mener à un renforcement des capacités d'analyse statistique en général.

38. Le secrétariat se propose de procéder à des études méthodologiques pour fournir aux pays des lignes directrices et des recommandations pratiques leur permettant de s'attaquer aux principales lacunes en matière de données. Ces études porteraient sur les bonnes pratiques connues aux niveaux national et international et testeraient des approches innovantes. Elles auraient pour fruit un manuel méthodologique détaillant les lignes directrices et recommandations et décrivant l'expérience des

membres et membres associés. Ceux-ci bénéficieraient d'ateliers et de cours de formation nationaux et régionaux et d'une assistance technique qui les rendraient à même d'appliquer les lignes directrices et recommandations en question et de produire les données requises pour les futurs rapports relatifs aux OMD.

39. Le secrétariat envisage de donner la priorité à la formation et à l'assistance technique de façon à aider les membres et membres associés qui essaient d'appliquer des instruments d'analyse, tels que des indices composites, de nouveaux logiciels et techniques de bases de données et des indicateurs qui mesurent les intrants et les coûts afférents aux OMD. L'utilisation de données d'enquête pour le calcul d'indicateurs infranationaux reste généralement limitée parce que les zones de petite taille sont le plus souvent sous-représentées dans les échantillons constitués pour les enquêtes nationales. À cet égard, des techniques d'estimation comme les estimations aréolaires pourraient aider les pays/régions à produire des données infranationales plus fiables.

B. Promotion de la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux et entre ces systèmes et les organismes responsables

40. Les participants à l'atelier CESAP/ISAP/PNUD/BAsD ont constaté que rares sont les bureaux statistiques nationaux de la région qui ont pour mission de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Habituellement, leur rôle et leurs responsabilités ont été définis par des équipes spécialement constituées pour la préparation des rapports nationaux relatifs aux OMD, sans qu'ils reçoivent de ressources supplémentaires et sans qu'un mécanisme de coordination n'ait été créé pour les aider dans cette tâche.

41. Le secrétariat de la CESAP est conscient du rapport de cause à effet qui relie l'amélioration de la coordination à la fois entre les producteurs de données des systèmes statistiques nationaux et entre les systèmes statistiques nationaux et les organismes internationaux responsables et le renforcement de la disponibilité et de la cohérence des données relatives aux OMD. À cet égard, le sous-programme de la CESAP sur la statistique (sous-programme 2) sera mis à profit pour renforcer la transmission de données en facilitant les communications entre les systèmes statistiques nationaux et internationaux et en renforçant la coordination au sein des pays/régions, en particulier en encourageant les bureaux statistiques nationaux à jouer un rôle central dans l'établissement de rapports sur les OMD.

42. Conformément à la recommandation de l'atelier concernant la nécessité pour beaucoup de membres et membres associés de revoir et de mettre à jour leurs dispositions législatives en matière de statistique pour confier au bureau statistique national l'essentiel de la coordination, le secrétariat encouragera l'inclusion d'activités appropriées dans les stratégies nationales de développement des statistiques⁸ et dans le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale. En travaillant en collaboration étroite avec les organisations sous-régionales, dont l'Association des nations de l'Asie du

⁸ Voir E/CN.3/2005/18.

Sud-Est, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la CESAP peut jouer un rôle accru dans la coordination des activités des donateurs en matière de renforcement des capacités statistiques de la région.

IV. POINTS À DÉBATTRE

43. Le comité est invité à examiner les questions exposées dans le présent document et à :

a) Débattre des activités proposées en matière de renforcement des capacités statistiques décrites à la partie III A du présent document et à faire des recommandations concernant l'ordre de priorité des initiatives;

b) Se prononcer sur la manière dont la CESAP peut mieux promouvoir une plus grande coordination entre les organismes statistiques, ainsi que proposé à la partie III B.

Annexe 1. Objectifs et indicateurs du Millénaire pour le développement^{±}**

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Indicateurs

1. Pourcentage de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat de 1993 (Banque mondiale)
2. Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté) (Banque mondiale)
3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (Banque mondiale)
4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (UNICEF)
5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (FAO)

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Indicateurs

6. Taux net de scolarisation dans le primaire (UNESCO)
7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (UNESCO)
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (UNESCO)

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Indicateurs

9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (UNESCO)
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (UNESCO)
11. Pourcentage de salariés dans le secteur non agricole qui sont femmes (OIT)
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (UIP)

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs

13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (UNICEF)
14. Taux de mortalité infantile (UNICEF)
15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (UNICEF)

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Indicateurs

16. Taux de mortalité maternelle (OMS, UNICEF, FNUAP)
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (UNICEF)

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Indicateurs

18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence de la contraception (Division de la population de l'ONU)

- 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
- 19b. Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
- 19c. Taux d'utilisation de la contraception (Division de la population de l'ONU)
20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des autres enfants non orphelins âgés de 10 à 14 ans (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie (OMS)
22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (UNICEF)
23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie (OMS)
24. Proportion des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre des traitements de brève durée sous surveillance directe (DOTS, la stratégie contre la tuberculose recommandée au niveau international) (OMS)

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Indicateurs

25. Proportion de zones forestières (FAO)
26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale) (Division de statistique de l'ONU, calculs effectués à partir de données du PNUE)
27. Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par 1 dollar de produit intérieur brut, en parité de pouvoir d'achat (Banque mondiale)
28. Émissions de dioxyde de carbone, par habitant (CDIAC) et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes de potentiel d'appauvrissement de l'ozone) (PNUE-Secrétariat de l'ozone)
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides (OMS)
30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales) (OMS, UNICEF)
31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales) (OMS, UNICEF)
32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (ONU-Habitat)

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Indicateurs

Aide publique au développement (APD)

33. APD nette, totale et aux PMA, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (OCDE)
34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement) (OCDE)
35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée (OCDE)
36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur revenu national brut (OCDE)

37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur revenu national brut (OCDE)

Accès aux marchés

38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droits (OMC)
39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement (OMC)
40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut (OCDE)
41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales (OCDE, OMC)

Viabilité de la dette

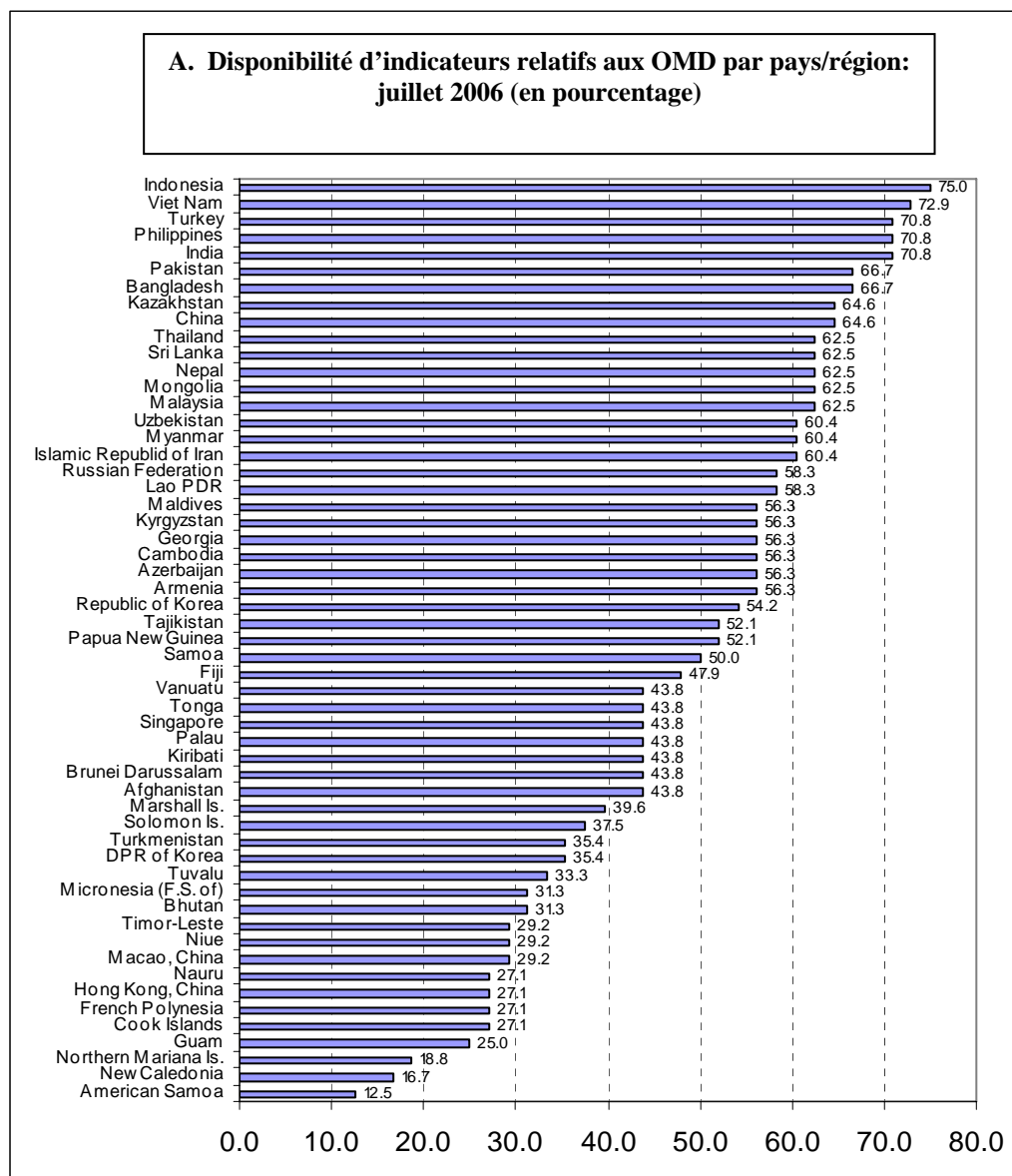
42. Nombre total de pays ayant atteint le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (cumulatif) (FMI, Banque mondiale)
43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (FMI)
44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services (Banque mondiale)
45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global (OIT)
46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable (OMS)
47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants (UIT)
48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants (UIT); nombre d'internautes pour 100 habitants (UIT)

* L'organisme responsable est indiqué entre parenthèses.

± Abréviations correspondant à des noms d'organismes:

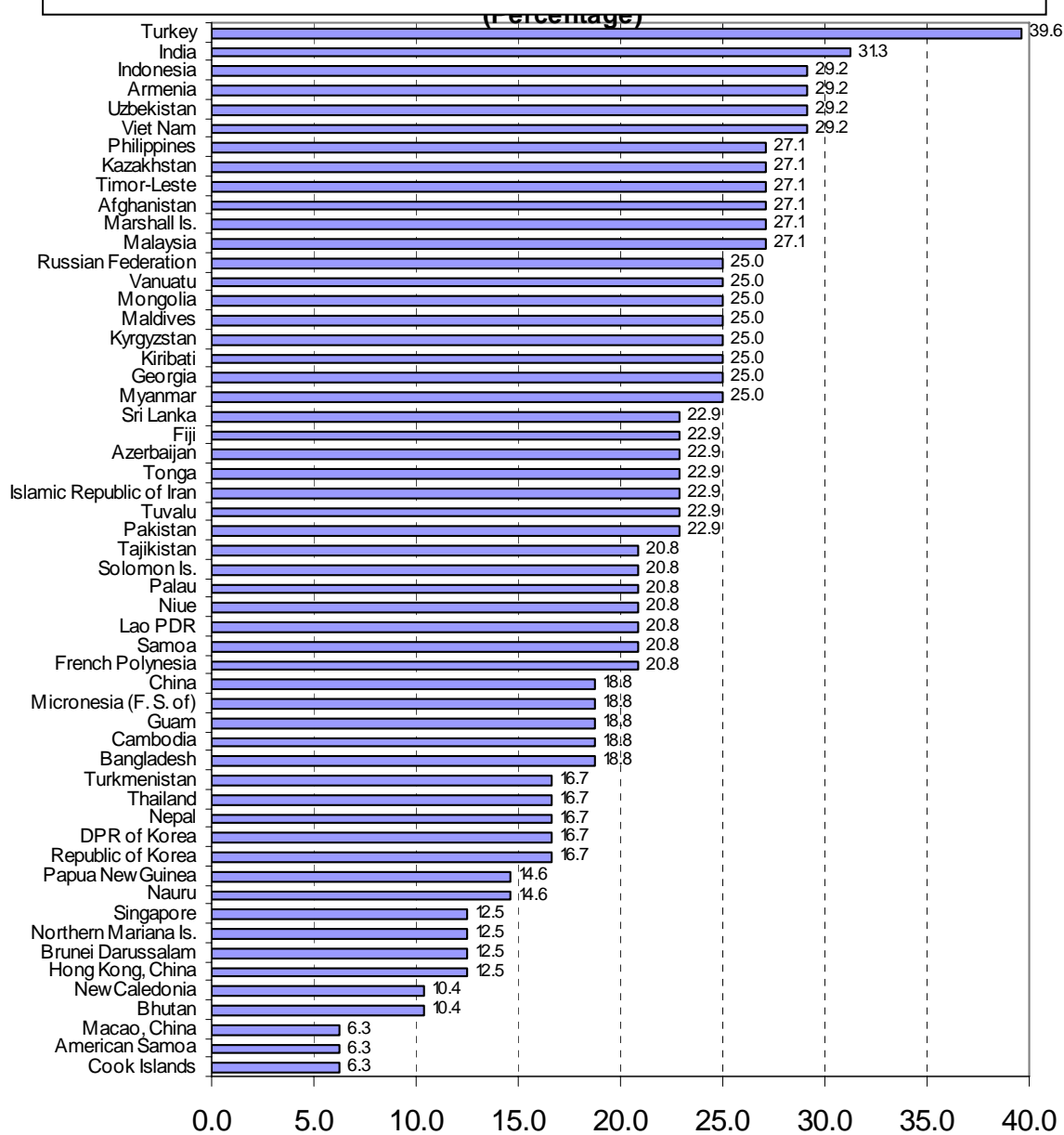
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CDIAC	Carbon Dioxide Information Analysis Center
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WTO	Organisation mondiale du commerce

Annexe II. Données disponibles* concernant les indicateurs afférents aux objectifs du Millénaire pour le développement

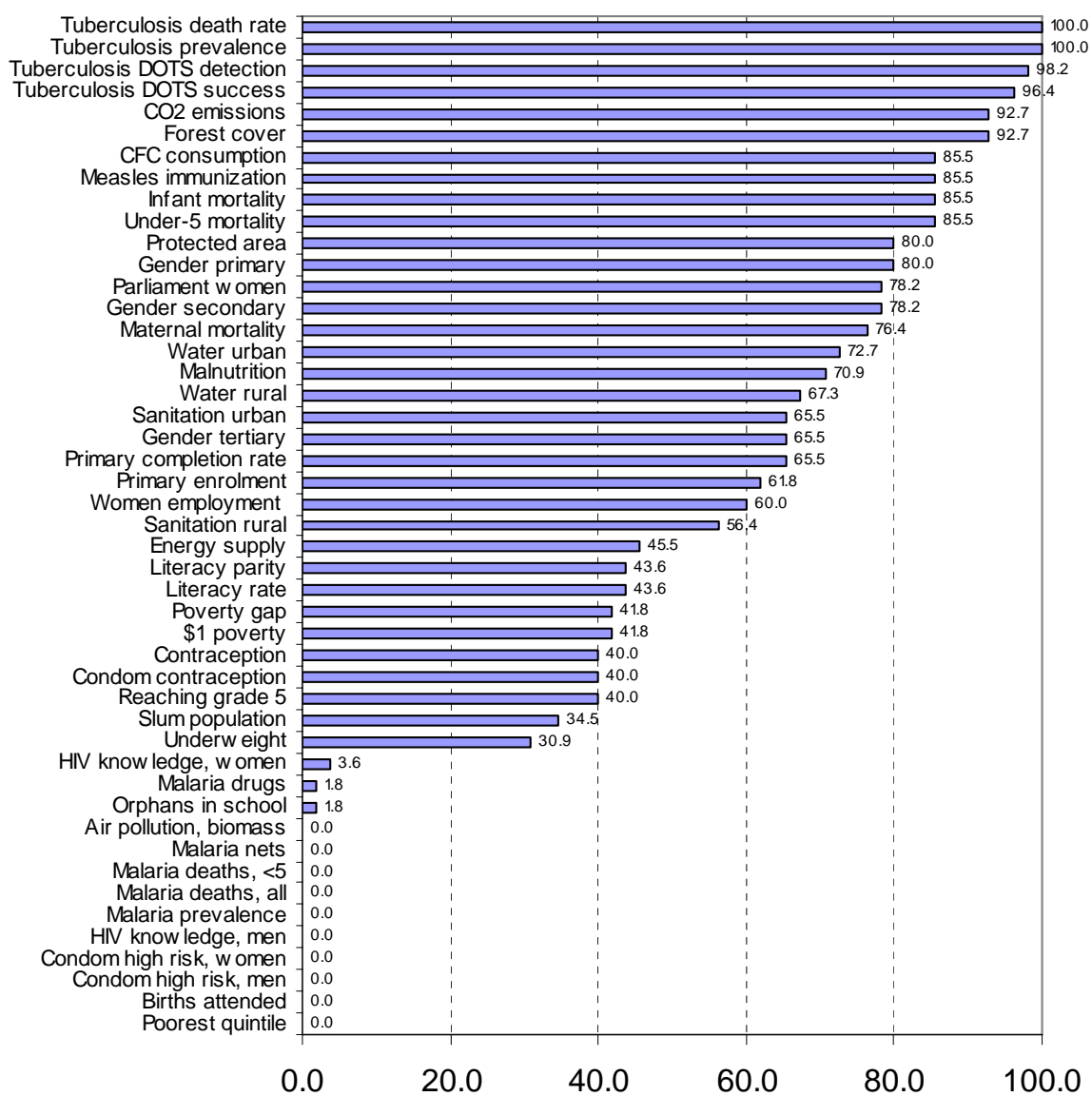


* au moins deux mesures

B. Évolution des données relatives aux indicateurs OMD disponibilité par pays/région: 2003-2006 (en pourcentage)



C. Pays pour lesquels on dispose en 2006 de données relatives aux indicateurs OMD (en pourcentage)



D. Évolution du nombre de pays (en pourcentage) pour lesquels on dispose de données relatives aux indicateurs OMD: 2003-2006

